



PRÉFET DE MAYOTTE

Direction de l'immigration, de l'intégration  
et de la citoyenneté  
Service des migrations et de l'intégration

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT PROFESSION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU ARTISANALE

**LE DOSSIER DEVRA COMPORTER LES ÉLÉMENTS ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS**

- 3 photographies d'identité récentes aux normes** (format 3,5X4,5cm, de face, tête nue, de moins de 3 mois et ressemblantes)
- Votre numéro de téléphone**

Vous devez vous munir de tous les documents indiqués dans la liste ci-après:

### **Originaux et copies suivants :**

- Passeport** avec les **copies** des pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité et aux cachets d'entrée
- Copie** de votre carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile**
  - **si vous êtes propriétaire/locataire** : facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois
  - **si vous êtes hébergé(e)** : attestation d'hébergement + pièce d'identité (valide) de l'hébergeant + facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois

**Vous avez demandé un changement de statut afin de bénéficier d'une carte de séjour profession commerciale, industrielle ou artisanale. Vous devez avoir un projet économiquement viable et compatible avec la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique et présenter les originaux et copies des justificatifs suivants :**

### **I) Pour l'exercice d'une activité en nom propre**

Dans tous les cas :

1. Une présentation sur papier libre du projet, accompagnée d'un budget prévisionnel pluriannuel.
2. Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France.

En outre, le requérant doit fournir :

a) En cas de création d'activité :

1. Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité.
2. Le cas échéant, une copie du contrat de domiciliation.

b) En cas de reprise d'un fonds de commerce :

1. Une copie de la promesse ou du contrat de vente du fonds.

c) En cas de location-gérance :

1. Une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance.
2. Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de 3 mois).

3. Une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds.

### **II) Pour l'exercice d'une activité en société**

Dans tous les cas :

1. Une présentation sur papier libre du projet, accompagnée d'un budget prévisionnel pluriannuel.
2. Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou bien une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France.

En outre, le requérant doit fournir :

a) En cas de création d'une société de droit français :

1- Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité.

2- Une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social.

b) En cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère :

1- Un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination.

2- Une copie des statuts de la personne morale de droit étranger et des bilans des deux derniers exercices clos ou, éventuellement, une attestation d'une banque du pays du siège de la personne morale de droit étranger justifiant l'existence d'un compte ouvert au nom de la personne morale.

3- Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité.

4- Une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social.

c) En cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère :

1- Un justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination.

2- Une copie des statuts de la personne morale de droit étranger et des bilans des deux derniers exercices clos ou, éventuellement, une attestation d'une banque du pays du siège de la personne morale de droit étranger justifiant l'existence d'un compte ouvert au nom de la personne morale.

### **III) En cas d'insertion dans une entreprise ou une activité existante en France**

1. Un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination.

2. Un extrait d'enregistrement de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois ou un extrait d'inscription de l'activité au répertoire des métiers de moins de 3 mois, selon le cas.

3. Une copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant.

4. Un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237).

5. Une attestation de compte à jour de l'entreprise délivrée par l'URSSAF.

6. Si le demandeur a le statut de salarié, l'original du contrat de travail accompagné d'une copie.

7. Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, un document certifié par un expert comptable ou un centre de gestion agréé attestant du montant de la rémunération perçue par le prédécesseur dans les mêmes fonctions ou une personne exerçant les mêmes fonctions dans l'entreprise. À l'appui d'une demande d'autorisation de travail formulée par un employeur établi en France et tendant à l'obtention d'une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié », « travailleur temporaire », « travailleur saisonnier », « profession artistique et culturelle » ou d'une autorisation provisoire de travail, l'employeur produit les pièces suivantes :

**Il est impératif de vous présenter muni des documents demandés (originaux et copies obligatoires) préalablement classés. Faute de quoi, votre dossier ne pourra pas être instruit par l'agent d'accueil. Je vous remercie de votre compréhension.**